

L'actualité illustrée



UN MONUMENT BIEN ALLEMAND...

Dû au sculpteur Meersmann et érigé à Tempelhof, il montre un taureau fonçant sur un adversaire imaginaire.



Le mahatma Gandhi a présidé l'ouverture du Congrès hindou, qui s'est ouvert à Faizpur. — De jeunes disciples du Mahatma chantent l'evant le micro, à l'ouverture du congrès.



Ce gigantesque requin, long de près de quatre mètres, a été capturé au large de Sydney.



En Australie, les sportifs aiment à organiser des courses dans des barques légères qu'ils conduisent sur la crête même des énormes vagues qui viennent se briser sur le rivage.



En présence du colonel Watteau, président de l'Aéro-Club, a eu lieu l'inauguration des cours d'infirmières de l'air donnés sous le patronage de la Ligue aéronautique de France.



TOILETTE DE STAR

Arline Judge porte une robe de dîner en organdi, de couleur «pêche», ceinture de taffetas; la jupe, très ample, est garnie de rubans de satin.



Plus de deux mille motocyclistes, venus de toutes les parties d'Italie, se réunissent à Milan, où ils prennent le départ pour la célèbre course de la « Rose d'Hiver ».



LE ROI D'EGYPTE PARCOURT SON ROYAUME

Le jeune roi Farouk a descendu le Nil et parcouru l'antique Empire des Pharaons depuis Le Caire jusqu'à la Haute-Egypte. — Le jeune souverain photographié à Bouna el Gabal.

BELGIQUE

MOUSCRON, 105, rue de la Station. (Téléphone 5.44).

LA CAMPAGNE POUR L'INTERVENTION EN ESPAGNE

Contrairement à la politique de non-intervention du gouvernement dans le conflit civil espagnol, un grand meeting a été organisé à Bruxelles, sous la présidence de Mme Vandervelde; de M. Henri Robins, sénateur socialiste, et de M. Buzin, député socialiste, M. D'Ytvoover, et Mme Blum, un Hollandais volontaire de la Colonne internationale de Madrid, M. Bolecom, député communiste, et M. Louis de Broeckere, ont prononcé des discours condamnant la politique de non-intervention. Un ordre du jour a été voté dans ce sens.

La question des « volontaires »

De courtes officieuses, on fait remarquer que les « volontaires belges » envoyés en Espagne, ne sont pas tous de nationalité belge. Il se confirme que nombre d'étrangers antihitlériens, originaires d'Allemagne et se trouvant momentanément en Belgique, ont reçu l'ordre formel de leurs organisations rétrogrades (parti social-démocrate allemand, parti ouvrier socialiste allemand), de rejoindre les rangs de la brigade internationale, où des compagnies allemandes ont été formées. Ces hommes reçoivent, ordre de se rendre à Paris, où on leur donne des instructions. Les autorités belges, qui surveillent de près les mouvements de ces étrangers,

L'assassinat du baron de Borchgrave soulève des polémiques

L'assassinat du baron de Borchgrave, près de Madrid, et l'attitude que doit prendre la Belgique à l'égard du gouvernement de Valence font l'objet d'une polémique de presse qui retient de fortes divergences de vues entre les partis représentés au sein du gouvernement. Tandis que la presse catholique déclare, comme le « XXe Siècle »: « La Belgique doit obtenir réparation, sinon il ne faudrait pas hésiter à rompre avec Valence. » Le « Peuple », organe des socialistes, écrit: « Si l'affaire de Borchgrave divise les gouvernements belge et espagnol, c'est devant la Cour internationale de justice qu'elle doit être portée. »

Le roi se fera représenter par le général baron de Hainin de Boussin-Walcour, au service qui sera célébré aujourd'hui jeudi, à Bruxelles, à la mémoire du baron de Borchgrave. M. van Zeeland, premier ministre, assistera lui-même à la cérémonie.

Le lieutenant Guy de Borchgrave, cousin du défunt, a quitté Bruxelles hier se rendant à Toulon où il accueillera le corps à son débarquement et l'accompagnera à Bruxelles où on croit qu'il arrivera samedi.

Le gouvernement espagnol sur une réponse de l'Espagne pour vendredi. Les termes de la note adressée par le gouvernement belge au gouvernement de Valence sont très nets; le gouvernement belge insiste pour qu'une prompte et entière satisfaction lui soit accordée dans le plus bref délai; on espère que la réponse parviendra à Bruxelles en temps utile pour être examinée vendredi par le Conseil des ministres.

Les dentellières offrent une poupée à la princesse Joséphine-Charlotte

Une députation de dentellières belges a été reçue, mercredi, au Palais, par la vicomtesse de Farcy; elle lui a remis pour la princesse Joséphine-Charlotte, une poupée vêtue de dentelles, faites aux points des différentes régions dentellières du pays.

Une auto tombe dans un ravin

M. Chavée, père et fils, entrepreneurs ardennais à Saint-Dervais, quittant leur domicile en auto, mercredi vers 9 heures du matin. Comme leur voiture parvenait au virage du lieu dit « Le Gros Chêne », elle dérapa par suite du verglas, et culbuta dans un ravin profond de trois mètres environ. Le réservoir fit explosion et la voiture prit feu. On parvint, avec beaucoup de peine, à retirer les victimes de leur voiture. M. Chavée père, qui portait de graves blessures sur le corps et à la tête, avait cessé de vivre. Il était âgé de 66 ans. Le fils est blessé à l'épaule, à un bras et à la

COURTRAI

L'affaire retentissante du « guérisseur de Menin » a eu son épilogue devant le Tribunal correctionnel

M. Emile Couille, de Menin, est condamné à un mois de prison et le docteur Devos, de Mouscron, à cinq mois

Les condamnés sont l'objet de nouvelles manifestations de sympathie à la sortie du Palais de Justice

Mercredi matin, à 9 h., a eu lieu le prononcé du jugement de la fameuse affaire Couille qui tient, depuis des mois, tout le Courtrai en haleine. Une foule énorme remplissait de nouveau l'enceinte réservée au public. M. Couille et le docteur Devos avaient pris place sur le banc des prévenus. Le pharmacien La Chapelle, de Bruxelles, était absent. Le président, M. De Kammerer, dans un long jugement dont la lecture dura près de dix minutes, prononça les condamnations suivantes: Couille, 1 mois de prison et 50 frs d'amende pour escroquerie, plus une amende de 50 florins pour exercice illégal de la médecine. Le docteur Devos fut condamné à une peine de 5 mois de prison pour escroquerie. Il a été acquitté pour la prévention de convention illicite avec le pharmacien La Chapelle, mais il a été condamné en plus à 1.000 frs d'amende pour avoir tenu un dépôt pharmaceutique contrairement à la loi.

Le pharmacien La Chapelle, qui était aussi poursuivi pour convention illicite avec le docteur Devos, a été acquitté. A la sortie du Palais, la foule manifesta qu'elle lui resterait reconnaissante jusqu'à son dernier souffle.

M. Couille, très ému, remercia cette dame et plusieurs autres personnes de l'assistance. M. Couille et Devos, se présentaient alors de bonne grâce aux exigences des photographes, chose qu'ils avaient toujours refusée à l'issue des séances précédentes.

Dans l'après-midi, nous avons pu rejoindre le Dr Devos à son domicile à Mouscron. Il ne semble guère étonné de l'issue du procès. Il considère le jugement comme une condamnation de principe.

LES DEVALISEURS DE TRONCS A L'ŒUVRE. — Nous avons relaté mardi que des malfaiteurs s'étaient rendus coupables de vols sacrilèges dans des églises d'Harnoux et de Courtrai.

On vient de remarquer qu'à Mouscron également plusieurs troncs de l'église de-canalé Saint-Barthélemy ont été fracturés et dépouillés de leur contenu, notamment les troncs du Sacré-Cœur, de Sainte-Catherine, de Sainte-Thérèse et de la Croix. On croit que les voleurs ont emporté un butin assez important car les troncs n'avaient pas été vidés depuis une dizaine de jours.

L'autorité religieuse a déposé plainte à la police qui a ouvert une enquête. Étant donné que les faits se sont produits à peu près à la même date dans diverses communes de la région, il est fort probable qu'il s'agit de spécialistes de ce genre de cambriolage.

Nos bureaux sont fermés le dimanche.

Couckelaere, monta sur une chaise et prononça un discours dans lequel elle loua les qualités curatrices du « guérisseur de Menin », et son humanité. Elle ajouta qu'elle lui resterait reconnaissante jusqu'à son dernier souffle.

M. Couille, très ému, remercia cette dame et plusieurs autres personnes de l'assistance. M. Couille et Devos, se présentaient alors de bonne grâce aux exigences des photographes, chose qu'ils avaient toujours refusée à l'issue des séances précédentes.

Dans l'après-midi, nous avons pu rejoindre le Dr Devos à son domicile à Mouscron. Il ne semble guère étonné de l'issue du procès. Il considère le jugement comme une condamnation de principe.

LES DEVALISEURS DE TRONCS A L'ŒUVRE. — Nous avons relaté mardi que des malfaiteurs s'étaient rendus coupables de vols sacrilèges dans des églises d'Harnoux et de Courtrai.

On vient de remarquer qu'à Mouscron également plusieurs troncs de l'église de-canalé Saint-Barthélemy ont été fracturés et dépouillés de leur contenu, notamment les troncs du Sacré-Cœur, de Sainte-Catherine, de Sainte-Thérèse et de la Croix. On croit que les voleurs ont emporté un butin assez important car les troncs n'avaient pas été vidés depuis une dizaine de jours.

L'autorité religieuse a déposé plainte à la police qui a ouvert une enquête. Étant donné que les faits se sont produits à peu près à la même date dans diverses communes de la région, il est fort probable qu'il s'agit de spécialistes de ce genre de cambriolage.

Nos bureaux sont fermés le dimanche.

Nouvelles économiques et financières

Le cartel du cuivre supprime les restrictions de production

Les demandes actuelles de cuivre, qui ont peut-être un caractère spéculatif, en prévision d'une hausse nouvelle du métal mais qui s'expliquent également par les armements, ont assuré à la plupart des entreprises de fonderie une pleine capacité de production. Le cartel estimant dans ces conditions que les restrictions de production n'étaient plus pour le moment justifiées, vient d'autoriser un message Exchange Telegraph, de rendre leur liberté aux compagnies productrices.

Le franc-exposition

La presse financière française se montre en général assez hostile au projet de création d'un « franc-exposition » qui assurerait aux touristes étrangers un pouvoir d'achat majoré d'environ 15 %. On fait remarquer que cette création monétaire compliquerait une dépréciation monétaire dangereuse, qu'elle prêterait des subs en raison du régime de liberté des changes qui existe en France. Il conviendrait de ne rien faire qu'il puisse menacer la paix monétaire.

Un emprunt chinois en Belgique

Suivant un télégramme du correspondant de l'« Information » à Hankin, le ministre chinois des Chemins de fer a contracté un emprunt auprès d'une entreprise belge. L'emprunt est contracté pour une durée de sept ans et le taux d'intérêt a été fixé à 6 %. Son montant est de 400 millions de francs belges. Il servira à l'achat de matériel destiné à l'extension de la ligne ferrée de Paochi (Shensi) à Changting (Szechouan). L'emprunt en question est garanti par le ministère des Chemins de fer et par le Banquet Quinqué de Chine.